

ARRÊTÉ N° 2023_043

DE DÉPORT VISANT A PRÉVENIR TOUT CONFLIT D'INTÉRÊT DE M. CORENTIN DUPREY EN LIEN AVEC SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-6 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu le courrier du 26 janvier 2023 de M. Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental, relatif à son activité professionnelle exercée à titre individuel ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - M. Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental chargé des affaires relatives aux mobilités durables et au développement du territoire, s'abstient de toute intervention concernant l'instruction, le suivi et l'exécution des délibérations relatives à son activité professionnelle d'animateur-speaker exercée à titre individuel et à ses clients, sur des évènements sportifs.

ARTICLE 2. - M. Corentin Duprey est tenu de se déporter de toute délibération ayant un lien d'intérêt avec son activité professionnelle ou ses clients, y compris le débat en séance préalable à cette délibération.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 4. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou



publication.

ARTICLE 5. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le